



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil treize, le deux avril, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt et un mars deux mil treize, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Adjoint au Maire, Mesdames Janick JACQUEL, Maité BRUYNOOGHE, Messieurs Hervé DEBARRE, Marc JONAS, Alain ZEGRE, Patrick ROELS, Michel ACTHERGAL Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents Madame Christelle BOMBLE

Procurations Monsieur Philippe BOIDIN donne procuration à Monsieur Jean-Michel BOUHIN ,  
Monsieur Léon TETART donne procuration à Madame Maité BRUYNOOGHE  
Monsieur Guillaume BOUS donne procuration Monsieur à Philippe LAVOGIEZ  
Monsieur Christophe HERVIOU donne procuration à Monsieur Alain ZEGRE

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du douze mars deux mille treize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Michel ACTHERGAL apporte des modifications suivantes : « Michel ACTHERGAL remarque que la zone 4 de la CASO rend les mêmes services qu'aujourd'hui et que le taux est inférieur à celui appliqué à Bayenghem lez Eperlecques par la CCRAVH... », « Monsieur le Maire dit que c'est ce qu'il s'est passé pour Nortleulinghem. Michel Acthergal dit que l'exemple cité et la réponse apportée par Monsieur le Maire ne répondent pas du tout à la question posée par Monsieur Léon TETART, affirme que c'est faux, qu'elle n'a pas été rétrocédée s'agissant de la seule route départementale (RD221) sur la commune de Nortleulinghem. » Ces modifications sont acceptées et à l'unanimité, le compte-rendu du douze mars deux mille treize est adopté à l'UNANIMITE. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes

=====

### **PRESENTATION PAR NOREADE DU NOUVEAU PLAN DE ZONAGE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

Le plan de zonage actuel a été réalisé à l'époque par la CASO. Ce plan avait prévu le zonage d'assainissement collectif sur tout le territoire à part quelques habitations situées hors urbanisation.

Monsieur Damien CHOCHOY et Monsieur Jean-Paul VOLTIER présentent les nouvelles propositions de zonage en termes d'assainissement collectif, ce nouveau plan sera soumis à enquête publique.

Une nouvelle étude dans le cadre de l'adhésion de Bayenghem lez Eperlecques au syndicat SIDEN SIAN, a été réalisée, basée sur l'étude d'exploitation faite avant 2008 compte tenu des champs captant.

L'agence de l'eau octroie des subventions pour le collectif (à hauteur de 6000.00 euro) ainsi que pour les installations individuelles. Aujourd'hui, seules les subventions au titre du collectif est possible mais toutes les tranches de travaux d'assainissement collectif ne sont pas réalisables vu le coût que cela représente, même si NOREADE participe entre 2000.00 et 3000.00 euros par branchement en plus de l'agence de l'eau. Le plan détaille plusieurs tranches définies par la topographie du territoire. Le coût est différent suivant les investissements nécessaires comme par exemple les stations de refoulement ou de relèvement.

Les coûts diffèrent également suivant la densité des habitations au linéaire.

Les tranches n'ont pas d'ordre de priorité mis à part la tranche B qui est indispensable pour la continuité des travaux sur la commune. Cette tranche B est évaluée à environ 9300.00 euros par branchement. Ce montant reste à la limite du raisonnable, d'un niveau relativement haut mais indispensable pour les autres tranches. (voir annexe sur les coûts de l'assainissement collectif par tranche)

Monsieur Damien CHOCHOY rappelle que ce document est évolutif. Monsieur Michel ACTHERGAL demande justement en termes d'évolution, si une extension d'urbanisation vient à se produire, l'installation s'adapterait elle à cette extension ? Le représentant de NOREADE répond oui que par exemple des mini stations peuvent être installées.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du SCOT, il est peu probable que des extensions d'urbanisation soient possibles et donne l'exemple de la rue du Pauvre Straete où une pompe a été installée et sera déplacée pour l'assainissement de la deuxième partie de la rue.

Monsieur Hervé DEBARRE demande pourquoi le réseau d'assainissement de la rue au sable n'a pas été effectué dans sa totalité. IL est répondu que les travaux ont été réalisés suivant le rapport de l'hydrogéologue à l'époque, avant que la commune délègue sa compétence en assainissement collectif au syndicat SIDEN SIAN. Monsieur Damien CHOCHOY précise que l'objectif de NOREADE est bien « d'avancer sur le territoire ».

Concernant la tranche F, rue de Watten, Monsieur Philippe LAVOGIEZ demande pourquoi les travaux prévoient une station de refoulement au niveau de la rue du Communale et pas par Eperlecques. Monsieur Michel ACTHERGAL confirme qu'Eperlecques vient de terminer l'assainissement et que gravitairement il serait judicieux d'utiliser leur station, que peut-être faudrait-il envisager une convention avec la CASO. Monsieur Jean-Paul VOLTIER précise que NOREADE a déjà une convention avec la CASO qu'ils vont se rapprocher de leurs services et que sera réalisée une nouvelle étude chiffrée.

Concernant l'assainissement individuel, le SPANC réalise des contrôles mais malheureusement aujourd'hui aucune sanction n'est possible en cas de mauvaise installation ou autre. Les micros stations restent a priori le meilleur système, coûte environ 6500.00 euros. Il est rappelé qu'en zone d'assainissement non collectif, 40 % des travaux sont subventionnés ainsi que 20 % supplémentaire par le Département. Ces subventions ne peuvent être accordées actuellement car la commune est en zone d'assainissement collectif, d'où l'importance de revoir ce plan de zonage. Monsieur Patrick ROELS dit qu'en effet, il a constaté des assainissements individuels pas conformes. Il est rappelé que des vidanges et des entretiens réguliers doivent être faits, que le SPANC existe pour contrôler ces installations.

NOREADE propose de réaliser sur plusieurs années, les tranches B C D E pour environ 1 300 000.00 euros, les Tranches G et H peut être dans 15/20 ans avec un bémol pour la tranche F (rue de watten)

## SUSPENSION DE SEANCE

Délibération 13-03-12

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMPTE DE GESTION 2012 ET AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Monsieur le Maire expose à l'assemblée les opérations effectuées article par article sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		44522.87	117680.44		117680.44	44522.87
Opérations de l'exercice 2012	390 972.91	527733.89	109 188.80	166 520.15	500161.71	694254.04
Totaux	390 972.91	572256.76	226869.24	166 520.15	617842.19	738776.91
Résultat de clôture		181283.85	60349.09			120934.76
Besoin de financement			60349.09			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
besoin total de financement			60349.09			

1 - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4- Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :  
au compte 1068 60349.09 recettes d'investissement  
au compte 002> 120 934.76 recettes de fonctionnement

Monsieur Philippe LAVOGIEZ fait procéder au vote :

APPROUVE le Compte Administratif 2012 à 10 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote)

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2012 à 12voix POUR et 1 ABSTENTION

Délibération 13-04-13

VOTE DES TAUX D IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances s'est réunie le 26 mars dernier et propose de ne pas augmenter les taux.

Il est donc proposé les taux suivants :

Taux de la taxe d'habitation	13.80 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti	14.22 %
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	45.57 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE les taux d'imposition applicables à chacune des taxes locales ci-dessus, taux identiques à l'année 2012

Délibération 13-04-14

BASE CALCUL TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances s'est réunie le 26 mars dernier et propose d'appliquer les tarifs du centre d'accueil non pas sur le montant des impôts payés mais sur le revenu net global, ce qui leur paraît plus juste. Madame Janick JACQUEL approuve cette proposition.

La proposition de la commission finances se base sur la CAF, en euros :

Nbre d'enfts à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 706 .00	46 014.00	46 014.00
2 enfants	23 840.00	52 978.00	52 978.00
3 enfants	27 601.00	61 335.00	61 335.00
Par enfant supplément.	+ 3 760.00	+ 8 357.00	+ 8 357.00
Bayenghémois	32.00	37.00	42.00
Extérieurs	55.00	60.00	65.00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer cette nouvelle base de calcul

Délibération 13-04-15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée que plusieurs demandes de subventions ont été reçues en mairie.

Monsieur le Maire explique que l'association Mère Thérèse demande au choix de prendre en charge le chauffage ou de verser une subvention. Monsieur Michel ACTHERGAL demande de quoi il s'agit

exactement, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'église. Monsieur Philippe LAVOGIEZ remarque qu'une quête est effectuée pour le chauffage. Monsieur Michel ACTHERGAL propose d'octroyer 100.00 euros de subvention aux associations de bayenghem qui en font la demande. Monsieur le Maire approuve et précise qu'une décision modificative sera fait si besoin car le budget primitif prévoit 5600.00 euros.

Après en avoir délibéré

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents  
AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes :  
L'amicale du personnel > 5000.00 euros  
L'école des petits artistes > 100.00 €  
Mère thérèsa > 100.00 €  
Couture et pause-café > 100.00 €uros  
Association de l'école > 100.00 €

Délibération 13-04-16

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission. Article par article, le budget primitif proposé est équilibré sans augmenter les taux des impôts.

Section de fonctionnement :

Dépenses	622 103.73 €uros
Recettes	622 103.73 €uros

Section d'investissement :

Dépenses	232 594.65 €uros
Recettes	232 594.65 €uros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION des membres présents  
APPROUVE la proposition de la commission des finances  
AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le BP 2013

### INFORMATIONS

Monsieur informe l'assemblée :

- L'adoucisseur est installé
- La voiture est commandé, il s'agit d'un « jumpy », voir pour l'ancien véhicule, ferrailles ou autres
- Courrier sur le recyclage des batteries
- Devis pour le coq de l'église, intervention par escalade ce qui évite les échafaudages : environ 12000 euros
- Madame Janick JACQUEL, absente à la dernière réunion demande à Monsieur le Maire ce qui a été décidé pour la réforme des rythmes scolaires, si c'est prévu au budget. Monsieur le Maire répond non puisque l'assemblée a voté pour un report en 2014. Madame Janick JACQUEL s'inquiète et constate que ça ne va pas « être simple ». Monsieur le Maire confirme en effet que recruter un agent pour 1h par jour va être compliqué. Madame Janick

JACQUEL regretterait que ce soit de la garderie. Monsieur le Maire explique que les collectivités ont un cahier des charges à respecter, qu'un projet éducatif doit être élaboré, que dans ce cadre, des animateurs seront recrutés ainsi qu'un directeur si besoin.

- Le mur entre la bibliothèque et l'habitation de Madame MAEGHT a été rénové.
- Des nids de poule ont été rebouchés
- Invitation le 13 avril prochain pour la réception des Belges : concert et repas à 7.00 euros le soir, Monsieur Philippe LAVOGIEZ sollicite de l'aide pour servir.

Monsieur le Maire clos la séance à vingt-deux heures vingt-deux minutes

Jean-Michel BOUHIN

Philippe BOIDIN  
(procuration)

Philippe LAVOGIEZ

Alain ZEGRE

Guillaume BOUS  
(procuration)

Hervé DEBARRE

Christophe HERVIOU  
(procuration)

Janick JACQUEL

Marc JONAS

Maité BRUYNNOOGHE

Patrick ROELS

Léon TETART  
(procuration)

Michel ACTHERGAL

Christelle BOMBLE  
(absente)